

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC
DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS



Municipalité régionale de comté de
La Matapédia

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE (5 ET 6 SEPTEMBRE 2007)

**Consultants
enviroconseil** 
SERVICES EN INGÉNIERIE

12 SEPTEMBRE 2007

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES
MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE L'AUDIENCE
PUBLIQUE (5 ET 6 SEPTEMBRE 2007)**

LISTE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS		
N° DE RÉFÉRENCE	DATE	DESCRIPTION DE L'ÉMISSION ET/OU DE LA RÉVISION
0B	12-09-07	Rapport final

INTRODUCTION

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis ("la Régie") a participé à une audience publique organisée par le BAPE à l'édifice municipal du village de La Rédemption, les 5 et 6 septembre 2007. Lors de cette audience, à laquelle environ 125 personnes ont assisté, la Régie a présenté une description du projet d'implantation du LET à La Rédemption ainsi que les principaux résultats de l'étude d'impact. Une période de questions a fait suite à cette présentation et la majorité des questions ont fait l'objet d'une réponse sur place par les représentants de la Régie. Toutefois, n'ayant pas l'information pour répondre à certaines questions, la Régie s'est engagée à fournir par écrit ces réponses au BAPE. Le présent document fournit donc un complément d'information aux questions non répondues lors de cette audience publique.

RÉPONSES À CERTAINES QUESTIONS POSÉES LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Qc-1:

Quelle est l'augmentation de tonnage des matières recyclables reçues aux Centres de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) depuis que la campagne de sensibilisation au recyclage a été initiée?

LA RÉGIE :

Les campagnes de sensibilisations s'effectuent depuis plus l'an 2000 et se sont déroulés de façon plus intense au cours de la période 2000 à 2003. Au cours de l'année 2000 les matières récupérées au CFER totalisaient près de 1 470 tonnes dont 992 du territoire de la MRC de La Mitis et 478 tonnes provenant de la MRC de La Matapédia. Cette dernière n'a toutefois mis en place sa collecte des matières recyclables que pour la seconde moitié de l'année. En projetant ses résultats sur une base annuelle on peut estimer le tonnage de l'an 2000 à environ 1 948 tonnes. Après l'intensification du programme de sensibilisation le tonnage récupéré au CFER s'est établi à 2 430 tonnes en 2001 et à 2 505 tonnes en 2002. Pour l'année 2003 le tonnage est redescendu à 2 486 tonnes en raison de l'arrêt des activités pour une période de 3 semaines permettant de réorganiser la chaîne de tri et de modifier les infrastructures du CFER. La récupération de verre n'a d'ailleurs repris qu'en 2004 après cet arrêt.

Après l'année 2003 les données sont difficilement comparables puisque de nouvelles municipalités se sont ajoutées au service de collecte sélective porte à porte. Nous joignons (version électronique) également différents bilans spécifiques produits dans le cadre de différentes campagnes mise en place par les MRC.

Qc-2:

Est-ce que le CFER dispose des capacités et ressources pour atteindre le taux de récupération de 69% de matières valorisables visé par la Régie?

LA RÉGIE :

Depuis janvier 2004 le CFER dessert outre son territoire, les MRC Avignon et Bonaventure et dispose d'une capacité excédentaire pour l'atteinte du taux de dispersion assurant le respect des objectifs de la Politique et des PGMR.

Qc-3:

Selon quels critères a été choisie la localisation des capteurs (sonomètres) utilisés lors de l'étude du climat sonore? Est-ce que d'autres emplacements auraient donné des résultats plus représentatifs?

LA RÉGIE :

Le critère de localisation le plus important qui s'applique pour les capteurs est leur distance par rapport à l'axe central de la voie de circulation. Dans les secteurs qui se trouvent au centre de l'agglomération urbaine, les variations du niveau sonore dues à la circulation sont très fiables en raison de la limite de vitesse de 50 km/h. En conséquence, n'importe quel emplacement le long de la voie de circulation principale sera soumis à un niveau sonore semblable.

Qc-4:

Est-ce la Municipalité de Saint-Tharcisius a manifesté son intérêt à recevoir un lieu d'enfouissement sur son territoire? Quelles démarches ont été entreprises?

LA RÉGIE :

La Municipalité de Saint-Tharcisius a déjà communiqué avec la Régie à ce sujet après que la Municipalité de La Rédemption ait signifié son intérêt. Toutefois, aucune demande formelle n'a été adressée à la Régie. Une visite du terrain proposé a d'ailleurs été effectuée permettant d'identifier des lacunes telle l'absence de cours d'eau récepteur et autre à cet endroit. Nous joignons la lettre préparée par la MRC de la Matapédia résumant les démarches de cette période.

Qc-5:

Pendant combien d'années le LET produira-t-il du biogaz après la fin de sa période d'exploitation?

LA RÉGIE :

Le logiciel LANDGEM qui est été utilisé pour modéliser les émission de biogaz au site permet de simuler une production de gaz pour les 140 années suivant le début de l'exploitation du LET. Dans le cas de la simulation couvrant la période d'exploitation prévue pour le site, la production annuelle maximale est atteinte en 2033 avec un volume généré de 4 833 000 m³/an. En 2148, le modèle prédit un volume généré de 27 340 m³/an, ce qui correspond à 0,566% de la production prévue à l'année maximum.

Qc-6:

Quelles sont les fréquences de dépassement attendues pour le H₂S au cours de la durée de vie du site et le risque de perception des odeurs des récepteurs avoisinants?

LA RÉGIE :

Nous avons procédé à la modélisation de la dispersion des composés soufrés réduits totaux (SRT) durant la période pour laquelle la valeur associée au seuil de détection des odeurs (1,42 µg/m³ de H₂S) était atteinte ou dépassée au delà des limites de la propriété. Cette période couvre les années 2018 à 2047. Cette modélisation nous a permis d'établir que pour les différents récepteurs hors du site, le nombre d'évènements annuels pour lesquels cette valeur pourrait être atteinte se situait entre un (1) et six (6) ce qui représente une durée totale se situant entre 4 et 24 minutes par année. En terme de pourcentage annuel du temps, cela correspond à une période entre 0,0000076% et 0,000046%. A un seul endroit (récepteur n° 5) durant l'année de production maximale de biogaz (2033) la durée annuelle ou le risque d'odeur pourra se produire, correspond à un total de 80 minutes soit 0,00015% du temps.

Qc-7:

Existe-il des normes canadiennes pour les géomembranes imperméables permettant de confirmer la qualité des produits?

LA RÉGIE :

Bien qu'il existe des normes de certification de tels produits établies par l'*Office des Normes Générales du Canada* (ONGC), l'industrie s'est plutôt axée vers les normes de l'*American Society for Testing and Material* (ASTM). Cet alignement semble avoir été déterminé de façon à homogénéiser les produits fabriqués et à en réduire le coût.

Qc-8:

La Régie dispose-t-elle de données concernant la résistance des géomembranes de polyéthylène haute en densité versus différents types de solvants?

LA RÉGIE :

Tel que mentionné au cours de l'audience les géomembranes ne se retrouvent pas en contact direct avec des solvants lors de la mise en place des résidus. Elles se retrouvent en contact avec le lixiviat qui contient différents composés dont potentiellement des solvants. Nous joignons ci-après les données que nous disposons sur la résistance chimique du produit en contact avec différents composés.

CONSULTANTS ENVIROCONSEIL

Amqui, le 12 septembre 2007

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Service de l'expertise environnementale
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Madame Maude Durand

OBJET : Note concernant la proposition de la municipalité de Saint-Tharcisius à recevoir le futur LET

Madame,

La présente confirme que la mairesse de la municipalité de Saint-Tharcisius a proposé verbalement à la Régie intermunicipale un terrain propriété de la municipalité. Cette offre a été faite en même temps que le consultant analysait le potentiel du site de La Rédemption. L'offre a été prise en considération et le site a été visité par Monsieur Dominique Robichaud, ingénieur au Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia. Suite à cette visite, Monsieur Robichaud a conclu que le site proposé par la municipalité de Saint-Tharcisius n'était pas adéquat pour recevoir un LET.

Aucune résolution formelle n'a été déposée à la MRC de La Matapédia.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame Durand, nos meilleures salutations.



Nathalie Lévesque, ing.
Service du génie municipal
MRC de La Matapédia